



Administration communale
de
NOMMERN

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mardi, le 2 juin 2020 à 19.30 heures** dans la salle des fêtes au 1^{er} étage du bâtiment école/mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Etat des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2019
2. Modification du règlement communal du 26 février 2020 portant fixation des redevances en matière de gestion des déchets ménagers, encombrants et déchets y assimilés entrée en vigueur
3. Modification du règlement de circulation communal
4. Approbation de décomptes de travaux
5. Nomination complémentaire d'un membre de la commission consultative « 3^e âge » pour la période de 2020 à 2023
6. Approbation d'un acte de cession d'un terrain à Nommern, Rue Principale (Kuijntjes)
7. Approbation d'une convention concernant l'aménagement et la cession d'un trottoir à Schrondweiler (Rue Geischleid)
8. Approbation de la convention conclue avec le Syndicat intercommunal du Conservatoire de Musique du Nord concernant l'enseignement musical pour l'année scolaire 2020/2021
9. Approbation d'une convention avec projet d'exécution relative au PAP « Rue Principale / Rue de la Gare » à Cruchten

Nommern, le 25 mai 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
John MÜHLEN

